Image not found or type unknown

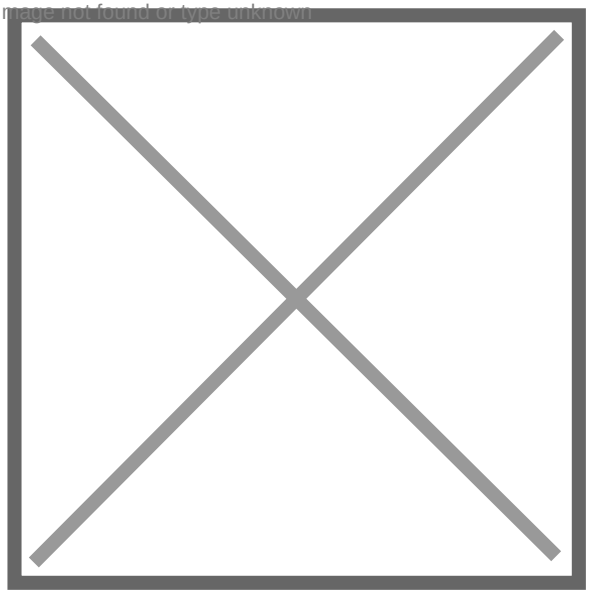

Calcul et paiement de l'indemnité d'occupation

Par **cerianthe**, le **26/02/2019** à **09:15**

Bonjour. Je suis passée en non conciliation en octobre 2010 et divorcée depuis février 2014. Au moment de la non conciliation, mon ex mari était sans emploi et ne pouvait trouver un logement le juge a donc statué sur une cohabitation en attente de la vente de la maison. Mon ex mari a quitté le domicile en août 2011. De septembre 2011 à avril 2016 j'ai pris à ma charge la totalité du remboursement de l'emprunt de l'achat de la maison et depuis septembre 2011à ce jour je paye la taxe foncière en totalité. La maison a été mise en vente mais ne se vent pas car monsieur exige de la vendre au dessus du prix du marché de l'immobilier. Je m'interroge sur le calcul et le paiement de l'indemnité d'occupation que je vais devoir lui régler. Le calcul de cette indemnité n'a été ni dans l'ONC ni dans le jugement. Monsieur n'a fait aucune demande. Je pense avoir compris qu'il ne pouvait pas me réclamer **plus de 5 ans d'arriéré** mais je voudrais en être sur. Merci de votre réponse.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés